

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON
CONVENTIONNELS - (N° 155)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE32

présenté par
Mme de Lavergne, rapporteure

ARTICLE 4

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« lui permettant de »,

les mots :

« afin de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.